



Développer l'habitation
communautaire avec et pour
les collectivités



Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)

Communiqué de presse

Québec annonce 500 nouveaux logements par année d'ici 2028 : une réponse aux besoins loin d'être suffisante!

Montréal, le 23 novembre 2021 – Dans ce qui semble être une tentative de calmer le jeu au lendemain d'élections municipales où l'enjeu du logement s'est largement imposé comme une priorité, et alors que la pression monte de toutes parts pour exiger un réinvestissement majeur en logement social et communautaire, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a publié un [communiqué](#) pour « confirmer ses priorités » pour l'utilisation des sommes qui découlent de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

D'entrée de jeu, l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), la Fédération des locataires d'HLM du Québec (FLHLMQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) constatent que le communiqué de la ministre n'annonce en fait aucun nouvel investissement en logement. En effet, les montants qui s'y trouvent avaient déjà été annoncés [il y a un an](#) quand Ottawa et Québec avaient finalement conclu leur entente, dans le cadre de la stratégie fédérale sur le logement. En ce sens, pour les regroupements, le communiqué d'hier sent un peu le réchauffé.

L'utilisation des sommes allouées dans le troisième volet de cette entente pour bonifier le programme Allocation-logement était déjà connue. Pour ce qui est du deuxième volet, la rénovation du parc de logements HLM, confirmée hier, s'imposait et était attendue avec impatience, ce dont on ne peut que se réjouir. Il reste à voir, cela dit, si les fonds qui seront consacrés à la rénovation des HLM incluront les 6 000 logements des habitations à loyer modique appartenant à des coopératives et organismes sans but lucratif d'habitation, ou si le gouvernement les réservera uniquement aux HLM de propriété publique.

Dans son communiqué, la ministre précise par ailleurs l'utilisation que le gouvernement compte faire des sommes allouées dans le premier volet de l'entente. Ce montant de 279 millions \$, nous dit-on, permettra « la construction de plus de 3 000 logements sociaux et abordables entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2028 ». Or, les regroupements constatent qu'on ne nous donne aucun détail sur le type de logements dont il est ici question.

On sait que le programme AccèsLogis est actuellement en révision et que la ministre a déjà annoncé sa volonté de le remplacer par un programme qui sera ouvert aux promoteurs privés à but lucratif. Est-ce que ce sera le cas de ces 3 000 logements, en tout ou en partie? Ces logements seront-ils alors réellement abordables et si oui, pour combien de temps? À cet égard, les regroupements rappellent

que le seul logement abordable pérenne est le logement social et communautaire, de propriété collective – qu'il soit public et à loyer modique, coopératif ou sans but lucratif.

Aussi, les regroupements s'interrogent à savoir s'il s'agira bel et bien de nouveaux logements, ou si ces 3 000 unités ne font pas simplement partie des 7 000 logements dont le communiqué nous informe être déjà « en développement ».

Pour l'AGRTQ, la CQCH, la FLHLMQ, le FRAPRU et le RQOH, s'il s'agit en effet de 3 000 nouveaux logements sur un horizon de six ans, cela demeure de toutes façons bien en-deçà des besoins criants et de la demande d'au moins 5 000 logements par année portée par les intervenants sur le terrain un peu partout au Québec. En ce sens, les regroupements réitèrent leur demande que le mini-budget déposé jeudi prévoit de nouveaux investissements pour lancer sans délai la construction massive de nouveaux ensembles de logements sociaux et communautaires. S'il le fait, le gouvernement montrera qu'il veut réellement répondre aux besoins des dizaines de milliers de ménages locataires actuellement forcés de vivre dans des logements trop chers, insalubres ou non-sécuritaires.

-30-

Pour informations ou demandes d'entrevue :

Véronique Laflamme, FRAPRU : 418 956-3403

Éloïse Houpert, AGRTQ : 438 351-5245

Claude Rioux, RQOH : 514 523-6928

Nathalie Genois, CQCH, 418 572-6084

Robert Pilon, FLHLMQ : 514-951-1837